

ADHERENT N°



37 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS
Tél. : 01 42 65 41 64
Fax : 01 47 42 86 31
contact@interpage.fr
www.interpage.fr

BULLETIN D'ADHESION

ENTREPRISE INDIVIDUELLE : Madame Monsieur

FORME JURIDIQUE : Auto Entrepreneur EIRL EURL SARL STEF SNC SASU IR

Nom et Prénom	
Pour les sociétés : raison sociale et nom du ou des gérant(s)	
Date de naissance	
Enseigne Commerciale	
Adresse professionnelle	
CP / Ville	
Téléphone fixe et portable	
Courriel	
Adresse personnelle	
CP / Ville	
Activité exercée	
N°Siret / Code NAF	
Date de début d'activité	
Dates d'exercice	

REGIME FISCAL IR IS La SASU à l'IS ne bénéficie pas de la réduction du délai de reprise

REGIME D'IMPOSITION réel simplifié réel normal de plein droit sur option

S'agit-il d'une première adhésion OUI NON En cas de réponse négative précisez les nom et adresse du Centre précédent, motif et date de radiation :

ADHERE au Centre de Gestion INTERPAGE en qualité de Membre Adhérent et m'engage à respecter les statuts et le Règlement Intérieur du Centre et notamment les articles suivants :

- l'engagement de produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère ;
- l'autorisation pour le Centre de communiquer à l'Agent de l'Administration Fiscale qui apporte son assistance technique au Centre, les documents mentionnés au présent article ;
- l'engagement d'informer le Centre des résultats de tous contrôles fiscaux auxquels je serai soumis ;
- l'obligation d'accepter les règlements par chèques, de faire libeller ces chèques à mon ordre et de ne pas les endosser, sauf pour leur encaissement, d'informer ma clientèle de ces dispositions par une affichette apposée dans mes locaux et par la mention sur tous les papiers commerciaux ;
- payer la cotisation annuelle dès son appel. Le montant est fixé par le Conseil d'Administration. Le non-paiement de la cotisation après trois relances entraîne automatiquement la radiation avec effet au 1^{er} janvier de l'exercice concerné par la cotisation ;
- en cas de manquements graves ou répétés aux engagements et obligations sus énoncés, l'adhérent sera exclu du Centre. Il devra être en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés ;
- en cas de changement de lieu d'activité, d'informer le Centre.

DECLARE par la présente convention opter pour la procédure EDI-TDFC et donne mandat à INTERPAGE Partenaire EDI pour télétransmettre l'attestation et la déclaration de résultats, les annexes et les autres documents l'accompagnant à la DGFIP pour mon compte conformément à l'article 1649 quater E du code général des impôts.

AUTORISE le Centre de Gestion à communiquer tout élément relatif à sa comptabilité au Conseil désigné dans le cadre ci-dessous :

Nom de l'Expert-comptable :
Adresse :
Téléphone :
Fax :
Courriel :

Fait à _____ le _____
Signature de l'Adhérent ou de son mandataire dûment habilité.